



## Préavis de grève reconductible à compter du mardi 12 octobre 2010

Le 24 septembre dernier, les organisations syndicales au plan national ont appelé à une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations le mardi 12 octobre à propos de la réforme des retraites.

Les organisations syndicales signataires s'inscrivent pleinement dans les objectifs de cette nouvelle journée nationale de grèves et d'actions interprofessionnelles.

Elles rappellent que personne ne sera épargné par le projet de loi Woerth-Sarkozy.

En effet, le recul de l'âge légal de la retraite de 60 ans à 62 ans, combiné à l'augmentation de la durée de cotisation et le recul de l'âge du taux plein de 65 ans à 67 ans aggraverait la situation des salariés notamment ceux qui ont des parcours professionnels morcelés, en particulier les femmes ou encore les salariés intermittents ainsi que ceux qui sont entrés tardivement sur le marché du travail.

La casse des régimes de retraites par répartition serait suivie par une remise en cause plus large encore de notre système de protection sociale (assurance maladie, chômage ...). Il faut donc renforcer la mobilisation pour exiger le retrait de ce mauvais texte et obtenir d'autres choix en matière de retraites, d'emploi et de pouvoir d'achat.

A cette fin, mais aussi pour obtenir de la direction de France télévisions des engagements sur :

- ✓ le comblement des 900 emplois qui seront laissés vacants par le plan de départs volontaires à la retraite,
- ✓ l'intégration des dispositions conventionnelles actuelles les plus favorables dans le nouvel accord d'entreprise, en particulier les articles 47.2, 47.3, 47.4 de l'avenant audiovisuel à la CCNTJ (cessation d'activité, indemnités de départ, indemnités compensatrices),

**les organisations syndicales CGT, FO, CFTC déposent un préavis de grève reconductible et appellent l'ensemble des salariés à cesser le travail à compter du mardi 12 octobre 2010 à partir de 0 h 00.**

Paris, le 6 octobre 2010

Jean-Michel Seybald  
FO

Marc Chauvelot et J.-François Téaldi  
CGT

Sélim Farès  
CFTC

Reçu avec les réserves d'usage le 6/10/2010  
10h15